



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

### NOTE RELATIVE AU BILAN FINANCIER 2025

#### EXAMEN DE L'ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR 2025

L'état des dépenses et des recettes présenté dans le présent diaporama laisse apparaître un solde positif de 5 287,73 €.

A priori, le montant de la subvention 2026 devrait être de 38 073,33 € (montant indiqué sur le prévisionnel 2026).

L'année 2025 a été marquée par la concrétisation du séjour au ski, le week-end thalasso, l'escapade à Marrakech, sans oublier le week-end InterAsma qui s'est déroulé les 27 et 28 septembre.

Il est important d'expliquer que les dépenses pour l'InterAsma sont plus importantes que celles figurant sur l'année 2025 car nous avons déjà effectué un versement de 2 632,13 € en 2024. Une subvention exceptionnelle de 7 260 € nous a été versée en décembre 2025 par l'Asma Nationale pour l'organisation de l'InterAsma.

Comme les années précédentes, certaines activités n'ont pu être réalisées et de ce fait notre budget est excédentaire.

#### Les recettes

Les subventions de l'Asma Nationale et de l'Anses, organisme sous convention départementale, représentent 26,8 % et la participation financière des agents et de l'Asma Nationale (pour la subvention InterAsma) représentent 73,2 %.

Il est toutefois indispensable de rappeler chaque année :

- de veiller à ce que toutes les conditions requises soient remplies pour que le versement des subventions s'effectue suffisamment tôt dans l'année,
- de percevoir dans les délais fixés, par le règlement intérieur et repris dans les fiches d'inscription, les participations financières des agents.

Je rappelle que les encaissements doivent précéder le règlement des factures. Nous sommes de plus en plus stricts sur ce point.

## Les dépenses

Elles restent dues quasi exclusivement aux postes « secteurs d'activités ».

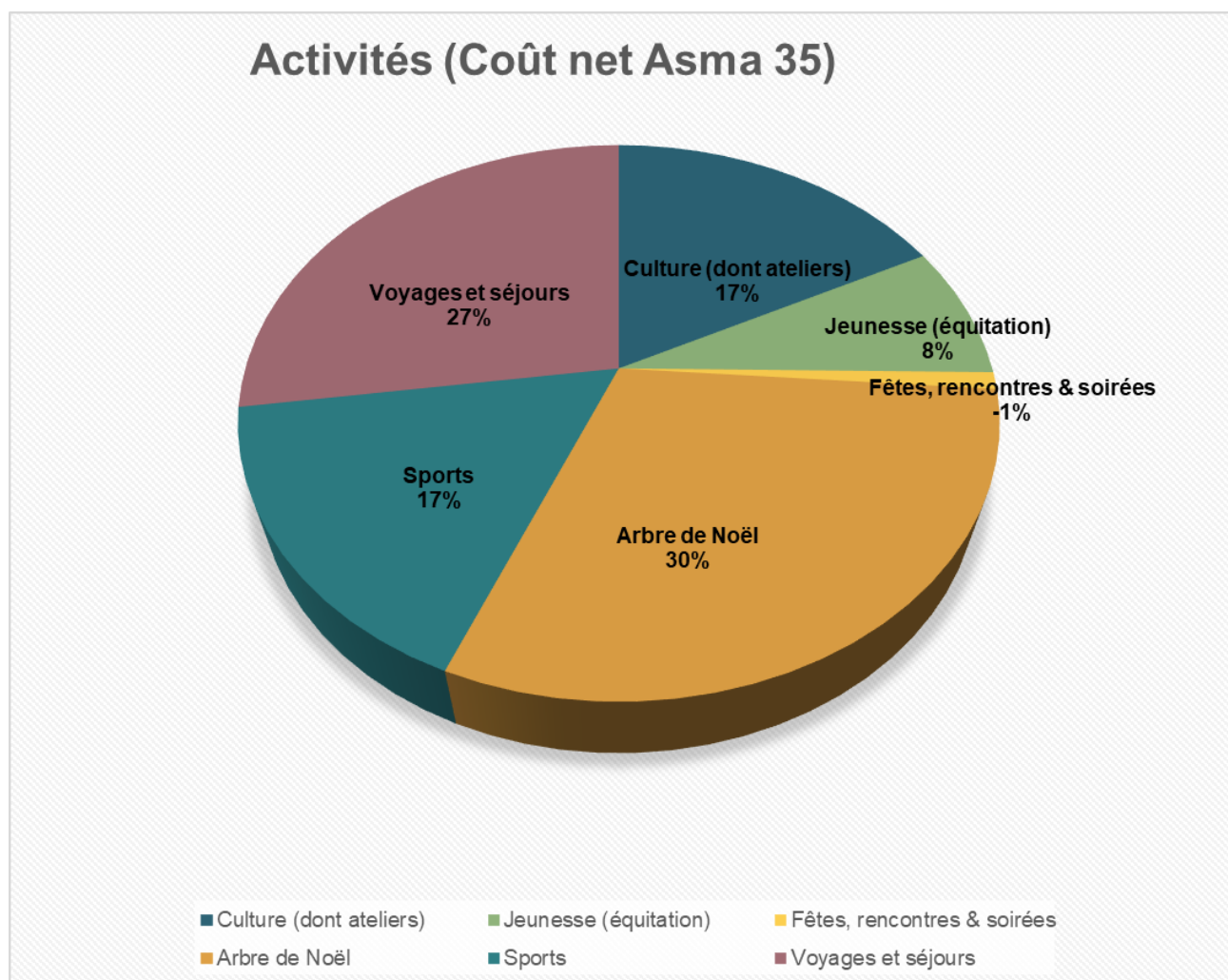
Certaines activités, faute de participants en nombre suffisant, ont été annulées (ex : Cap Lanta, balade en vélo...) ou ne seront pas reconduites en 2026.

En termes financiers, le montant total des dépenses liées aux activités s'est élevé à 109 304,04 € dont 79 % relèvent des secteurs suivants :

- Voyages et séjours : 44,5 %
- Fêtes, rencontres & soirées (+ InterAsma) : 21,4 %
- Sports : 13,1 %

91 % des coûts Asma 35, net des participations financières des agents, se répartissent sur les secteurs :

- Arbre de Noël : 30 % (aucune participation financière des parents)
- Voyages et séjours : 27 %
- Culture (dont ateliers) : 17%
- Sports : 17 %



## **QUELQUES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Le temps passé pour gérer la trésorerie de l'Asma 35 n'est pas facile à prendre pendant le temps de travail. Cette année 2025 a été compliquée en raison de l'absence partielle de la trésorière-adjointe.

De plus, nous avons dû rembourser 38 participants à l'aquagym (saison 2024/2025) en raison de l'absence de l'éducateur sportif non remplacé et les séances ne pouvant plus être décalées sur la fin de la saison.

L'InterAsma a également eu un impact important en 2025. Outre les acomptes, les règlements ont dû être respectés selon le calendrier de chaque prestataire, les factures ont été établies selon les participations de chaque Asma départementale sans oublier les encaissements et, avec la responsable de l'organisation de l'InterAsma, la vérification des tableaux pour obtenir la subvention nationale susmentionnée.

Nous vous rappelons :

- les possibilités de paiement variées, tant en ce qui concerne les activités financées au forfait que celles financées au quotient familial,
- les paiements et les encaissements de participation qui s'étalent sur toute l'année.

Tout cela doit être géré avec rigueur et demande une grande vigilance, tant en ce qui concerne les activités proprement dites que le suivi des comptes bancaires.

### **Vérification des comptes :**

Suite à l'assemblée générale en 2024, deux vérificateurs aux comptes, Stéphane CORRE et Maryvonne PELLETIER, ont accepté de vérifier les comptes de l'Asma 35.

Pour la vérification des comptes de 2025, le contrôle financier a été effectué le 17 mars 2026. Nous tenons à les remercier pour le temps consacré à cette vérification. Je leur laisse le soin de lire leur rapport.

La trésorière de l'Asma 35, Brigitte LEGRAND, le 22 mars 2026